

10060/19

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2018-2019

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 28 juin 2019

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 28 juin 2019

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Décision du Conseil portant nomination des membres titulaires et des membres suppléants du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail pour l'Italie

E 14117



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 26 juin 2019
(OR. en)

10060/19

SOC 447
EMPL 339
SAN 297

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination des membres titulaires et des membres suppléants du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail pour l'Italie

DÉCISION DU CONSEIL

du ...

**portant nomination des membres titulaires et des membres suppléants
du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail pour l'Italie**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu la décision du Conseil du 22 juillet 2003 relative à la création d'un Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail¹, et notamment son article 3,

vu les listes de candidatures présentées au Conseil par les gouvernements des États membres,

¹ JO C 218 du 13.9.2003, p. 1.

considérant ce qui suit:

- (1) Par sa décision du 12 mars 2019¹, le Conseil a nommé les membres titulaires et les membres suppléants du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail pour la période allant du 1^{er} mars 2019 au 28 février 2022.
- (2) Par ses décisions du 15 avril 2019², du 14 mai 2019³ et du 27 mai 2019⁴, le Conseil a nommé de nouveaux membres titulaires et membres suppléants du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail pour certains États membres.
- (3) Le gouvernement, ainsi que les organisations des travailleurs et des employeurs de l'Italie ont présenté de nouvelles candidatures pour plusieurs sièges à pourvoir,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ JO C 100 du 15.3.2019, p. 1.
² JO C 142 du 23.4.2019, p. 20.
³ JO C 167 du 16.5.2019, p. 2.
⁴ JO C 185 du 29.5.2019, p. 3.

Article premier

Sont nommés membres titulaires et membres suppléants du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail pour la période expirant le 28 février 2022:

I. REPRÉSENTANTS DU GOUVERNEMENT

Pays	Titulaire	Suppléants
Italie	M. Romolo de CAMILLIS	M ^{me} Alessandra PERA M. Ahmad Abdul GHANI

II. REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS DES TRAVAILLEURS

Pays	Titulaire	Suppléants
Italie	M ^{me} Susanna COSTA	M ^{me} Cinzia FRASCHERI M ^{me} Silvana CAPPuccio

III. REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS DES EMPLOYEURS

Pays	Titulaire	Suppléants
Italie	M ^{me} Fabiola LEUZZI	M. Fabrizio MONACO M. Pier Paolo MASCIOCCHI

Article 2

Le Conseil procédera ultérieurement à la nomination des membres titulaires et des membres suppléants non encore désignés.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ...,

Par le Conseil

Le président
